

Opération de Renouvellement Urbain Clairs-Soleils - Requalification de la rue de Chalezeule

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : L'engagement de l'opération de rénovation urbaine des Clairs-Soleils a été approuvé par le Conseil Municipal du 12 mai 2003. Le programme comprend notamment des interventions significatives sur les espaces publics avec la création d'une place centrale et le reprofilage des rues de Chalezeule et Mirabeau. L'Office Municipal HLM a programmé la déconstruction de 320 logements, permettant ainsi la reconstruction de 350 logements diversifiés (logements sociaux, logements locatifs non conventionnés, accession à la propriété) susceptibles d'introduire la mixité sociale nécessaire au renouvellement socio-démographique du quartier. Ce projet s'accompagne du renforcement et de la relocalisation de certains équipements publics de quartier, MJC, Point Public, Bibliothèque.

L'ensemble de ce programme et son plan de financement ont été présentés le 29 juillet 2004 par le Maire à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine qui a émis un avis favorable. Une convention doit maintenant être signée entre la Ville et l'ANRU.

La conception et la réalisation de la place urbaine ont été confiées à l'équipe d'architecte, V. LHOMME et F. NECTOUX à la suite d'un concours et sur proposition du Conseil Municipal le 13 mai 2004.

L'appel d'offres pour la déconstruction de l'immeuble Mirabeau (vacant à 99 %) a été lancé le 20 septembre 2004, l'exécution des travaux pouvant être prévue fin 2004, début 2005.

Les études préalables à la réalisation des travaux de réfection des rues de Chalezeule et Mirabeau sont effectuées par les services municipaux (Etudes et Travaux).

Ces travaux de requalification concernent le tronçon de la rue de Chalezeule compris entre les intersections avec la rue Donzelot et la rue Danton, soit une emprise de 1 200 ml.

Études nécessaires :

- Réalisation de sondages sur la chaussée existante,
- Réalisation de levés topographiques,
- Coordination SPS,
- Passage caméra au niveau de l'assainissement en place,
- Consultation de l'ensemble des concessionnaires,
- Etudes de conception
- Etudes d'exécution
- Consultation des entreprises
- Suivi des travaux

Travaux prévus :

Rue de Chalezeule :

- Requalification de la chaussée : modification de l'emprise, reprise de la structure de chaussée,
- Reprise des trottoirs,

- Insertion de pistes cyclables (sens montant) et bandes cyclables (sens descendant),
- Renouvellement des conduites d'eau avec mise en place d'un bouclage,
- Renouvellement de l'éclairage public,
- Passage de réseaux secs (câble, EDF,...),
- Dévoiement des réseaux sur l'emprise de la future place urbaine.

Parkings en pied des tours 102 à 110 :

- Résidentialisation des parkings existants (76 places actuellement),
- Réalisation d'un parking de 45 places à l'emplacement de la tour 106 rue de Chalezeule.

Travaux sur réseau d'eau potable sur l'emprise du projet

Coût des travaux estimé à 320 000 €

Financement :

Estimation des travaux

Rue de Chalezeule	940 000 €
Parkings	148 000 €
Total	1 088 000 €

Plan de financement

ANRU	569 000 €
Ville	410 200 €
Région	108 800 €

Travaux sur réseau d'eau estimés à 320 000 € financés sur le budget annexe Eau.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser :

- le lancement des études nécessaires au bon déroulement du travail de conception,
- le lancement d'appels d'offres et des consultations permettant l'exécution complète des travaux,
- M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ANRU et tous actes nécessaires,

- M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'ANRU, la Région, le Département, la CAGB et tout autre partenaire et à inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant sur l'imputation 13.824.1321/1322/1323/1325/1328.3606.30100 à réception de la notification attributive.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.